



2025-113

MAIRIE DE SALLES D'ANGLES

16130

☎ 05.45.83.71.13

Email : secretariat@sallesdangles.com

**ARRÊTÉ DE CIRCULATION PERMANENT
PORTANT SUR DES TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC
SUR LES VOIES COMMUNALES**

Le Maire de la commune de Salles d'Angles,

Vu la demande, en date du 27 mai 2025, par laquelle SOBECA PONS sollicite l'autorisation de pouvoir exécuter des travaux d'éclairage public, hors génie civil et délégués par le SDEG 16, sur les voies communales de la commune ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-25, R 411-1 et suivants,

Afin d'assurer la sécurité des usagers ainsi que celle des agents intervenant sur les chantiers mobiles,

ARRÊTÉ

Article 1

À compter de la signature du présent arrêté jusqu'au au 31 décembre 2025 :

Sur les voies communales, les chemins ruraux, les voies privées ouvertes à la circulation publique en et hors agglomération, pour des interventions mobiles sur l'éclairage public réalisées par la SOBECA, la circulation pourra être réglementée comme suit :

- a) Mise en place d'une circulation alternée
- b) Empiètement ponctuel sur la chaussée

Pour les interventions nécessitant une interdiction de circuler, un arrêté spécifique devra être demandé auprès de la Mairie.

Article 2

L'accès des riverains et la circulation des piétons devront être maintenus.

Article 3

La signalisation de chantier nécessaire à l'application du présent arrêté sera mise en place, entretenue et déposée par la SOBECA, chargée des travaux.

Article 4

Les contraventions au présent arrêté seront constatées et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5

Le présent arrêté sera publié et affiché à :

- La mairie,
- Chaque extrémité du chantier.

Article 6

- Le Maire de SALLES D'ANGLES,
- La SOBECA,
- Le Groupement de Gendarmerie,

Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont copie est adressée à :

- Le SDIS

SALLES D'ANGLES, le 24 juin 2025.



Le Maire, Marcel GERON